

AVERTISSEMENT

Les deux règlements ci-dessous, relatifs aux compétitions de KARATE-CONTACT et de SEMI-CONTACT seront appliqués aux compétitions inscrites au calendrier de la saison 2009-2010.

Pour permettre au plus grand nombre de pratiquants de participer dans les meilleures conditions aux compétitions programmées, ces deux règlements ont subi quelques modifications de dernière minute.

NOTEZ BIEN qu'ils remplacent dorénavant les textes qui figuraient dans le livret des règlements de compétitions et d'arbitrage 2009/2010 des pages 133 à 140.

REGLEMENT DU KARATE CONTACT

PRINCIPE GENERAL

A l'exception des règles spécifiques au Karaté Contact exposées ci-après, les règles sont celles des règlements de compétitions Kunité de la Fédération Française de Karaté.

Les compétitions de Karaté Contact sont ouvertes aux licenciés de la FFKDA ayant deux Licences pour les championnats de France de « Karaté Contact » et de « Semi Contact », et une licence pour les coupes de « Karaté Contact » et de « Semi Contact », et le certificat médical de la saison en cours.

ARTICLE 1 - AIRE DE COMPETITION

1. L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface 10x10 est composée de tatamis. Cette aire de sécurité de deux mètres, doit être clairement délimitée.
3. Une ligne de 50 centimètres de long, doit être tracée à une distance de deux mètres du centre de l'aire de compétition, pour la position de l'Arbitre.
4. Deux lignes parallèles, chacune d'un mètre de long, perpendiculaires à la ligne de l'Arbitre, doivent être tracées à une distance d'un mètre et demi du centre de l'aire de compétition, pour la position des compétiteurs.
5. Les 3 Juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité. L'un fait directement face à l'arbitre, les deux autres sont assis derrière les compétiteurs, décalés d'un mètre vers l'arbitre. Chacun est équipé d'un drapeau rouge et d'un drapeau bleu.
6. Le Superviseur de score est assis à la table officielle, entre le Marqueur et le Chronométrateur.
7. La bordure d'un mètre à l'intérieur de l'aire de compétition, doit être composée de TATAMI de couleur différente.

EXPLICATIONS :

- *Il ne doit pas y avoir de panneaux publicitaires, de murs, de piliers etc. à moins d'un mètre du périmètre extérieur de l'aire de sécurité.*
- *Les TATAMI utilisés ne doivent pas être glissants sur leur surface en contact avec le sol. Ils doivent avoir un faible coefficient de frottement sur leur surface supérieure. L'Arbitre doit s'assurer que les TATAMI restent parfaitement joints pendant la compétition.*

ARTICLE 2 - TENUE OFFICIELLE

1. Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.
2. La Commission d'Arbitrage peut exclure tout officiel ou compétiteur qui ne se conforme pas à cette réglementation.
3. Toutes les protections devront être homologués par la FFKARATE.

ARBITRES :

1. Les Arbitres et Juges doivent porter la tenue officielle désignée par la Commission d'Arbitrage. Cette tenue doit être portée lors de toutes les compétitions et à tous les stages.
2. La tenue officielle est la suivante :
 - Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
 - Cravate officielle sans épingle.
 - Pantalons gris clair uni, sans revers.
 - Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

COMPETITEURS :

1. KARATE-GI traditionnel ou de Contact, homologué par la FFKDA.
2. Pour les Seniors, les protections spécifiques de Karaté Contact sont obligatoires.
3. Les manches de la veste ne doivent pas dépasser le pli du poignet et au moins recouvrir la moitié de l'avant bras. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées.
4. Les pantalons doivent être d'une longueur suffisante pour recouvrir au moins les 2/3 du tibia et ne doivent pas être retroussés. Le pantalon ne devra pas dépasser la cheville.
5. Les compétiteurs doivent avoir les cheveux propres et coupés à une longueur telle qu'ils ne gênent pas le bon déroulement du combat. Lorsque l'Arbitre considère qu'un compétiteur a les cheveux trop longs et (ou) trop sales, il peut exclure le compétiteur du combat. Les barrettes et épingles à cheveux sont interdites même sous le casque.
6. Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts. Ils ne doivent pas porter d'objets qui puissent blesser leurs adversaires. Le port d'appareils dentaires métalliques est interdit.
7. Le port des gants de Karaté Contact est obligatoire. Un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus.
8. Les protège-dents sont obligatoires pour les femmes et les hommes. Pour les hommes, la coquille est obligatoire, pour les femmes, le protège-poitrine est autorisé.
9. Les protections pied/tibia sont obligatoires.
10. Le casque de Karaté Contact est obligatoire.
11. Les lunettes sont interdites. Le port des lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
12. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
13. Les bandages de mains sont interdits.
14. L'emploi de bandage ou support à la suite d'une blessure doit être autorisé par le Médecin de la compétition.

EXPLICATIONS :

- *Quand un compétiteur se présente sur l'aire de compétition avec une tenue non-conforme, il ne sera pas immédiatement disqualifié, mais une minute lui sera accordée pour y remédier.*

ARTICLE 3 - L'EQUIPE ARBITRALE.

1. Pour chaque combat, l'équipe arbitrale est composée de : un Arbitre et 3 Juges.
2. La table de l'aire de compétition est composée : d'un Chronométrateur et d'un Marqueur/Annonneur.

ARTICLE 4 - DUREE DU COMBAT

1. SENIORS : Eliminatoires → 2 reprises de 2 minutes avec un temps de repos d'une minute entre les 2 reprises. Finales → 3 reprises de 2 minutes avec un temps de repos d'une minute entre les reprises pour les masculins et 2 reprises de 2 minutes pour les féminines.
2. La décision est prise aux drapeaux

ARTICLE 5 – CRITERES DE DECISION

A l'issue de chaque reprise, les décisions des 3 Juges sont les suivantes :

- a) 3 points
- b) 2 points
- c) 1 point

La décision est prise sur les bases suivantes :

- L'attitude, l'esprit combatif et la force démontrée par les compétiteurs
- La supériorité des tactiques et des techniques
- Le compétiteur ayant initié la majorité des actions

Les techniques devront répondre aux critères ci-dessous :

- Bonne forme technique → Grande vigueur d'application
- Attitude Sportive → Esprit Sportif du Karaté Contact
- Efficacité → Distance correcte, vitesse d'exécution et bonne stabilité

KARATE CONTACT - CRITERES DE DECISION	
3 points	Le compétiteur ayant largement dominé son adversaire sur toutes les formes techniques et tactiques.
2 points	Le compétiteur ayant efficacement dominé son adversaire et pris la plupart du temps l'initiative du combat.
1 point	Le compétiteur ayant démontré une efficacité légèrement supérieure à son adversaire

En Seniors, lorsqu'un compétiteur est mis hors de combat ou est physiquement en difficulté, l'Arbitre arrêtera la Reprise et commencera le décompte des 10 secondes. A la 7^{ème} seconde, le compétiteur devra déjà être en position de garde. A la fin des 10 secondes, s'il n'est toujours pas en mesure de reprendre le combat, son adversaire sera alors déclaré vainqueur (et ce sur l'ensemble du combat → 1 KO entraînant la défaite immédiate).

Si un compétiteur est mis hors de combat suite à une technique interdite, son adversaire sera disqualifié. Le compétiteur blessé ne pourra alors plus continuer dans cette compétition.

Les techniques suivantes sont autorisées en Karaté Contact (Seniors) :

- Low Kicks
- Coup de Poing circulaires (crochets, uppercut, ...)

ARTICLE 6 - POINTS NEGATIFS

- Les 3 premières sorties de l'aire → 1 avertissement
- La 4^{ème} sortie → Perte de la Reprise → Score : 9-0)
- Si un combattant effectue moins de 6 techniques de pieds effectives exécutées au dessus de la ceinture, alors 3 points seront retirés de son score à l'issue de la Reprise.

- Les coup de pieds seront déterminés comme étant « effectifs » et seront ainsi comptabilisés par le Marqueur-Annonceur à la table.

Des pénalités répétées pourront entraîner une disqualification du compétiteur. Un compétiteur peut aussi être disqualifié pour des infractions sérieuses aux règlements. Lorsque le potentiel de victoire d'un compétiteur est réduit à néant suite à la faute de son adversaire, ce dernier sera alors disqualifié.

ARTICLE 7 – LES TECHNIQUES INTERDITES

1. Contact sur la colonne vertébrale et derrière la tête.
2. Les attaques à l'aine, aux articulations des coudes ou genoux.
3. Les techniques de main ouverte au visage ou à la gorge.
4. Les saisies prolongées empêchant le déroulement du combat.

ARTICLE 8 - DEBUT, SUSPENSION et FIN DES COMPETITIONS

1. Les termes et gestes employés par l'Arbitre et les Juges dans le déroulement d'un combat, sont tels qu'ils sont décrits à l'annexe 1 et 2.
2. L'Arbitre et les Juges se placent à leurs positions. Après échange de salut entre les compétiteurs, l'Arbitre annonce "ALLEZ" puis le combat commence.
3. A l'issue de chaque reprise et après déduction éventuelle des points négatifs, l'arbitre annonce le résultat.

Le combat est terminé :

- Lorsque le temps est arrivé à son terme.
- Si la victoire intervient avant la fin du temps réglementaire.
- Sur disqualification.
- Sur abandon d'un compétiteur ou arrêt demandé par son Coach.
- Sur arrêt décidé par le médecin.
- Sur arrêt décidé par l'arbitre s'il voit que l'un des combattants est en danger.
- En cas d'égalité → Reprise supplémentaire d'une minute. A la fin de la « prolongation », s'il y a une nouvelle égalité, la décision sera prise à la majorité par les 3 Juges.

ARTICLE 9 – CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

CATEGORIES KARATE CONTACT → SENIORS	
Masculins	Féminines
-60 Kg	-50 Kg
-67 Kg	-55 Kg
-75 Kg	-61 Kg
-84 Kg	-68 Kg
-90 Kg	+68 Kg
+90 Kg	-

KARATE SEMI-CONTACT → MINIMES, CADETS, JUNIORS

PRINCIPE GENERAL

A l'exception des Règles spécifiques au Karaté « Semi Contact » exposées ci-après, les règles sont celle du règlement de Karaté Contact.

Les Règles du Karaté « Semi Contact » s'appliquent aux Catégories Minimes, Cadets et Juniors.

ARTICLE 1 – DUREE DU COMBAT

1. MINIMES - CADETS : 2 reprises de 1 minute 30 secondes avec un temps de repos d'une minute entre les 2 reprises (y compris pour les finales).
2. JUNIORS : 2 reprises de 2 minutes avec un temps de repos d'une minute entre les 2 reprises (y compris pour les finales).
3. La décision est prise aux drapeaux

ARTICLE 2 – CRITERES DE DECISION

A l'issue de chaque reprise, les décisions des 3 Juges sont les suivantes :

- a) 3 points
- b) 2 points
- c) 1 point

La décision est prise sur les bases suivantes :

- L'attitude, l'esprit combatif et la force démontrée par les compétiteurs
- La supériorité des tactiques et des techniques
- Le compétiteur ayant initié la majorité des actions

Les techniques devront répondre aux critères ci-dessous :

- Bonne forme technique → Grande vigueur d'application
- Attitude Sportive → Esprit Sportif du Karaté Contact
- Efficacité → Distance correcte, vitesse d'exécution et bonne stabilité

KARATE CONTACT - CRITERES DE DECISION	
3 points	Le compétiteur ayant largement dominé son adversaire sur toutes les formes techniques et tactiques.
2 points	Le compétiteur ayant efficacement dominé son adversaire et prit la plupart du temps l'initiative du combat.
1 point	Le compétiteur ayant démontré une efficacité légèrement supérieure à son adversaire

Les techniques suivantes sont interdites en « Semi Contact » (Minimes, Cadets, Juniors) :

- Low Kicks
- Coups de Poing circulaires excessivement larges
- Upercuts portés à l'adversaire quand il a la tête baissée.

6 techniques de jambes obligatoires par reprise (→ voir Article concernant les points négatifs).

ARTICLE 3 – PROTECTIONS

En plus des protections habituelles du Karaté Contact, le Plastron est obligatoire pour les Catégories Minimes et Cadets.

Les protections traditionnelles de Karaté sont tolérées pour le « Semi Contact ».

ARTICLE 4 – CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

CATEGORIES KARATE SEMI-CONTACT			
	Avec Plastron		Sans Plastron
	Minimes	Cadets	Juniors
Poids Minimum	45 Kg		-
Masculins	-50 Kg	-52 Kg	-55 Kg
	-55 Kg	-57 Kg	-61 Kg
	-60 Kg	-63 Kg	-68 Kg
	-65 Kg	-70 Kg	-76 Kg
	+65 Kg	+70 Kg	-82 Kg
	-	-	+82 Kg
Poids Minimum	40 Kg		-
Féminines	-45 Kg	-47 Kg	-48 Kg
	-50 Kg	-52 Kg	-53 Kg
	-55 Kg	-57 Kg	-59 Kg
	-55 Kg	+57 Kg	+59 Kg